

IV Congrès départemental – Mai 2024

Texte d'orientations

texte adopté au consensus

Préambule :

Depuis le congrès de Mars 2016 qui a fondé le syndicat SUD éducation 93, membre de l'Union Académique SUD éducation Créteil et de la Fédération SUD éducation puis les deuxième et troisième congrès de 2019 et 2023, le contexte difficile, tant pour le mouvement social que pour notre organisation continue de s'accroître. Pourtant, notre syndicat continue de progresser, que ce soit en nombre d'adhérent·es ou en voix aux élections professionnelles. Il s'agit dans ce texte d'orientations d'analyser les difficultés spécifiques à la période, mais aussi de débattre des points d'appui nous permettant de mobiliser les travailleurs et travailleuses à notre échelle, de fournir à SUD éducation 93 une feuille de route pratique pour les années à venir et de poursuivre et améliorer le travail mené lors des précédents congrès.

Table des matières

1. Depuis 2019, bilan et perspectives.....	3
1.1 Contexte général difficile.....	3
1.1.1 Bilan national.....	3
1.1.2 Dans le 93.....	4
1.1.3 Menaces réelles de l'extrême-droite, contexte réactionnaire.....	4
1.1.4 Lutte pour le climat et écologie.....	5
1.2 Education.....	6
1.2.1 Des réformes accélérées sous la dernière mandature.....	6
1.2.2 Ecole inclusive.....	6
1.2.2 Dans le 93, une baisse exceptionnelle à venir pour la rentrée 2024.....	7
1.2.3 Un contexte réactionnaire et répressif contre le mouvement social et les militants syndicaux.....	7
1.2.4 Un plan d'Urgence pour le 93 où en est-t-on ?.....	8
1.3 Syndicat.....	9
1.3.1 Progressions aux dernières élections.....	9
1.3.2 Développement interne	9
1.3.3.Renforcer notre syndicalisme de lutte et autogestionnaire pour la défense et l'émancipation des travailleuses et travailleurs, pour une société plus juste et égalitaire.....	10
2. Stratégie syndicale.....	10
2.1 Renforcer notre syndicalisme.....	10
2.1.1 Continuer à développer notre syndicalisme.....	11
2.1.2 Formation.....	11
2.1.3 Renforcer l'intercatégoriel.....	11
2.1.3.1 Un syndicat Intercatégoriel	11
2.1.3.2 Personnels accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).....	12
2.1.4 Interpro.....	12
2.1.5 Communication.....	13
2.2 Stratégie syndicale externe.....	13
2.2.1 Luites.....	13
2.2.2 Un travail dans les instances au service des luttes et des personnels.....	13
2.2.3 Liens avec la coordination académique des syndicats SUD éducation Créteil, Ile De France.....	14
2.2.4 Intersyndicale.....	14
2.2.5 Recomposition syndicale.....	15
Annexe : Plateforme revendicative.....	17

1. Depuis 2019, bilan et perspectives

1.1 Contexte général difficile

1.1.1 Bilan national

5 Le constat d'un contexte violemment défavorable aux travailleur·euses fait lors du dernier congrès de 2019 n'a fait que s'accroître durant cette période, ce malgré une mobilisation massive et dure à l'hiver 2019 contre la réforme des retraites, mouvement interrompu dans un contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19. La casse des services publics et des acquis sociaux se poursuit, avec une nouvelle réforme des retraites présentées début 2023. Nous traversons une période d'austérité marquée par l'inflation et la baisse du reste à vivre alors que les profits capitalistes n'ont jamais été aussi hauts ! L'ensemble des droits sociaux et des solidarités sont
10 attaqués : augmentation des inégalités, aggravation des conditions de travail, précarisation des emplois, disparition de pans entiers de services... Les difficultés économiques, financières, écologiques et sociales s'entremêlent et s'auto-alimentent.

Le début de l'année 2023 voit cependant une mobilisation massive contre la réforme des retraites.
15 Les chiffres de ces mobilisations dépassent celles des 20 dernières années, impliquant de nombreux secteurs peu mobilisés. Ce mouvement marque aussi le retour d'une intersyndicale large et unie pour le moment autour du retrait de ce projet .

Lors du conseil fédéral de juin 2023 un bilan assez positif de la fédération sur la mobilisation retraite a été fait :

- 20 - une unité intersyndicale qui a « tenu »
- un ancrage du mouvement inédit jusque dans de très petites villes - des manifestations qui ont rassemblé des millions de personnes
- une contestation forte de l'autoritarisme du pouvoir (casserolades, manifestations de rue lors du 49-3...)

25 Mais aussi négatif :

- une difficulté à reconduire la grève
- une faiblesse de l'auto-organisation

30 Ce bilan est partagé dans notre département avec des AG peu fournies et la construction d'une grève reconductible qui n'a pas été réussie.

Le choix de maintenir l'unité intersyndicale a été réaffirmé dans chacune des instances de Solidaires ayant rythmé le mouvement : c'est donc bien un choix collectif de l'Union. Il n'a jamais été
35 proposé, par aucune structure, que l'Union syndicale Solidaires claque la porte de l'intersyndicale pour porter seule un calendrier d'action distinct de celle-ci. Des débats existent néanmoins, autour d'une question déterminante : qu'est-ce qui peut faire céder ce gouvernement ? La stratégie adoptée n'a pas abouti et demande à être repensée. Les journées de grève isolées ne suffisent pas à gagner et notre stratégie reste bien la construction de la grève reconductible. C'est d'ailleurs pour cette raison
40 que le conseil fédéral de SUD éducation avait voté la grève reconductible le 31 janvier.

Nous avons appelé les collègues à se réunir sur leur lieu de travail et dans leur ville pour tenir des assemblées générales interprofessionnelles, un travail de communication a été fait par le syndicat, comme par les autres sans pouvoir permettre à chacun·e de s'en emparer, à l'image des assemblées générales départementales clairsemées et de la reconductible qui n'a pu être construite malgré des
45 taux de grévistes importants sur les journées nationales. En effet, nous avions un cadre pour déborder les dates du 7, 8, 9 mars mais n'avons jamais réussi malgré la volonté des collègues. La

CGT était attachée avant toute chose à l'unité syndicale jusqu'au bout avec la CFDT. C'est aussi la réalité du rapport de force: les cortèges de la CFDT étaient très gros avec de vraies équipes militantes. Au sein de Solidaires nous étions tou·tes d'accord qu'il fallait déborder l'intersyndicale nationale, nous y avons appelé mais n'avons pas réussi.

1.1.2 Dans le 93

Notre département a été particulièrement marqué par la période des confinements, dans laquelle ses travailleurs et travailleuses ont été mis·es en danger en tant que salarié·es dit·es de "1ère ligne" ou "1ères de corvées". Les femmes ont été particulièrement touchées. Pendant cette période, l'Union Départementale et notamment beaucoup de camarades de l'éducation ont participé à l'accompagnement de ces salarié·es via le numéro vert de Solidaires.

Sur notre territoire, la fermeture de nombreux services publics (impôts, CAF, centre de santé) ou les baisses de moyens et les manques d'effectifs (services hospitaliers, éducation, inspection du travail) aggravent les inégalités. Cette attaque des services publics touche de plus une population qui en a particulièrement besoin car précarisée sur le plan de l'emploi, du logement, de la santé...

Des campagnes ont été menées pour la défense des services publics dans des cadres intersyndicaux ou des collectifs spécifiques. Elles restent cependant trop faibles et n'ont pas permis d'avancer sur leurs revendications face à un Etat et une administration qui ne cèdent rien.

Ces dernières années, des luttes sectorielles ont été menées par des camarades de différents syndicats de l'Union Départementale (Transports, CPAM, Poste, Inspection du Travail, Hôpitaux, Education, collectivités territoriales...) dont certaines ont été victorieuses.

Nos activités syndicales ont aussi donné lieu, en réaction, à des cas de répression qui ont touché durement nos militant·es. Nous avons su organiser la solidarité de manière interprofessionnelle lors de rassemblements, via des communiqués de soutien, l'alimentation de caisses de solidarité...

Notre territoire a été marqué par les travaux des grands projets d'urbanisme liés au Grand Paris et aux Jeux Olympiques 2024. Ces chantiers ont été marqués par de graves accidents du travail et le décès de plusieurs travailleur·euses, symboles du mépris de la classe ouvrière et de la sécurité des travailleur·ses alors que des millions d'euros sont dépensés. Nous sommes impliqué·es dans le collectif Saccage 2024 qui lutte contre les conséquences sociales et environnementales de ces projets.

Dans ce domaine comme dans l'organisation de la lutte contre la réforme des retraites, le travail intersyndical a été difficile y compris avec les syndicats de lutte dont nous sommes proches.

Dans cette période, nous avons connu des avancées syndicales avec des progressions de certains secteurs aux élections professionnelles qui nous ont permis de nommer un plus grand nombre de conseillers prud'hommaux et des conseillers des salarié·es. Nous avons également gagné des locaux qu'il faut maintenant faire vivre en nous investissant et en donnant du temps syndical à l'interprofessionnelle, dont l'éducation reste un des principaux moteurs. En plus de les faire vivre nous allons également devoir les défendre face aux collectivités qui tentent de les récupérer à l'image de la lutte victorieuse à Saint-Denis qui nous a permis de garder des bureaux et de la lutte en cours pour la bourse du Travail d'Aubervilliers.

90

1.1.3 Menaces réelles de l'extrême-droite, contexte réactionnaire.

Cette période est marquée par une progression et même une percée historique de l'extrême-droite aux dernières élections présidentielles et législatives, menace réelle et immédiate que nous devons

95 combattre. L'extrême-droite est un danger mortel pour les travailleur·euses. SUD éducation 93 la combat et poursuit son investissement dans les cadres intersyndicaux et inter-orga dans la lutte contre l'extrême-droite et contre toutes formes de discriminations. Par la formation et le travail de terrain, SUD éducation 93 lutte au quotidien contre le racisme. SUD éducation 93 combat sur le terrain et dans les luttes les idées d'extrême-droite et les discours réactionnaires, idées reprises dans les politiques racistes, sexistes et anti-féministes, LGBTQIphobes et largement véhiculées dans notre société à la fois par le gouvernement et par les médias qui les diffusent.

100 L'extrême-droite progresse électoralement, mais ces idées se répandent également au sein des autres familles politiques. Nombreuses sont les mesures d'extrême-droite qui ont été portées par le gouvernement actuel, à l'instar de l'interdiction de l'abaya à l'école, de la loi Darmanin qui dans la version votée à l'assemblée instaurait notamment la préférence nationale, du projet de réforme constitutionnel à Mayotte qui mettrait fin au droit du sol. Le cas de la France n'est pas isolé et de nombreux pays voient l'extrême-droite progresser. SUD éducation 93 réaffirme sa solidarité avec l'ensemble des travailleur·euses du monde entier.

105 Ces idées réactionnaires se diffusent aussi dans un contexte de déplacements de population du fait des guerres, des politiques impérialistes et de la crise écologique. SUD éducation 93 combat les politiques migratoires sécuritaires, et de restriction des libertés pour les migrant·es et soutient activement les luttes pour la régularisation de toutes et tous les sans-papiers.

115 **1.1.4 Lutte pour le climat et écologie**

Le capitalisme amène, en plus de l'exploitation de la majeure partie de l'humanité, à la destruction des écosystèmes, la mise en danger des sociétés humaines. La société de la consommation à obsolescence programmée est bâtie pour les capitalistes et non pour répondre aux besoins des populations. Elle provoque le changement climatique en cours et dont les effets deviennent de plus en plus dramatiques, et elle empêche de lutter efficacement contre. Elle provoque l'extinction massives des espèces animales et végétales partout sur la planète, et empêche de prendre des mesures pour limiter l'impact de l'humanité sur la biodiversité.

120 Les premières victimes humaines de toutes les pollutions et dégradations (nourriture, logement...) sont les personnes les plus pauvres et précarisées. C'est particulièrement le cas dans notre département.

125 Si une partie des comportements individuels, issue de l'imposition du modèle néo-libéral, doit évoluer, nous savons que c'est le système pollueur qui doit être combattu.

Notre syndicat poursuivra son action pour cette bataille essentielle :

- 130 - en développant la formation syndicale et pédagogique autour des questions écologiques ;
- en intervenant avec les personnels auprès des administrations et des collectivités pour l'adaptation et la lutte contre le réchauffement climatique global, en particulier par la lutte contre le gaspillage énergétique qui passe par une rénovation massive de la plupart de nos EPLE, dans les écoles, collèges, lycées et universités ;
- 135 - en favorisant les liens avec les organisations et collectifs qui luttent sur ces questions dans notre département, en particulier avec les organisations de l'Alliance Écologique et Sociale (AES) dont est membre l'Union syndicale Solidaires ;
- en poursuivant et en développant le travail interprofessionnel autour des questions écologiques à travers notre implication dans les union locale SUD/Solidaires et l'union départementale Solidaires
- 140 93 ;
- en faisant explicitement et à chaque fois que cela est possible, le lien entre nos revendications sociales, salariales, et sur nos conditions de travail, avec les enjeux écologiques.

1.2 Education

145 Les attaques contre le service public d'éducation se poursuivent avec une casse programmée du service public par les réformes libérales qui favorisent le privé, la baisse continue du nombre de postes dans l'éducation ainsi qu'aux concours de recrutement, et la dégradation des conditions de travail et de rémunération des personnels de l'éducation. Le court passage d'Oudéa-Castera a à nouveau posé la question du financement de l'école privée.

150 1.2.1 Des réformes accélérées sous la dernière mandature.

Les dernières mandatures ont fait passer de nombreuses réformes afin de renforcer l'autorité hiérarchique dans les établissements scolaires notamment dans le premier degré avec la loi Rilhac. Les élèves défavorisé·es, comme sur notre territoire, sont les premier·es touché·es par les réformes du baccalauréat et la mise en place des épreuves de spécialités car celles-ci renforcent les inégalités territoriales. Ces réformes rendent difficiles l'organisation des emplois du temps et accentuent la dégradation des conditions de travail des personnels. La réforme de la voie professionnelle a vu diminuer le nombre d'heures d'enseignement général tout en accélérant le passage vers l'apprentissage au détriment de l'émancipation de nos élèves et toujours dans une logique de cadeau au patronat avec à terme la menace d'une territorialisation de l'enseignement professionnel et la casse du statut. La réforme dite du "Choc des savoirs" voulue par G. Attal impose une vision réactionnaire et autoritaire de l'école: retour du redoublement - pourtant notoirement inefficace -, port d'uniformes, méthode pédagogique et manuels imposés, groupes de niveaux, DNB "couperet", SNU, etc. Toutes ces mesures vont à l'encontre du projet d'école et de société que nous portons. Elles vont condamner les élèves les plus en difficultés à un enseignement dégradé et réduire leurs choix d'orientation. Elles visent à faire de l'école un lieu d'apprentissage de l'autorité et non un lieu d'émancipation.

160 Alors que la revalorisation salariale ne suit pas, les mesures du "Pacte" visent à imposer des tâches supplémentaires aux personnels, renforçant les inégalités salariales hommes-femmes et contre les personnels en situation de handicap.

1.2.2 Ecole inclusive

175 Les moyens pour une école réellement inclusive ne sont pas là. Il n'y a pas assez de personnel, notamment AESH pour permettre de scolariser correctement toutes et tous les élèves en situation de handicap. La revalorisation des AESH est insuffisante et la mise en place des PIAL renforce la flexibilisation du travail des collègues AESH et dégrade leurs conditions de travail.

Aujourd'hui, des élèves ne sont pas scolarisé·es, d'autres seulement quelques heures, c'est pourquoi SUD éducation 93 revendique que toutes et tous les élèves aient accès au service public d'éducation, pour une scolarisation complète, sans discrimination liée au handicap :

- Pour une école véritablement inclusive, il faut transformer le bâti, former les personnels, plus de moyens humains et matériels.
- SUD éducation 93 s'oppose à la marchandisation des soins et de l'école pour les personnes en situation de handicap.
- SUD éducation 93 revendique une suppression des instituts médico-éducatifs et le transfert des moyens humains et matériels à l'Education nationale.

185 Le travail autour de cette revendication ne peut se faire qu'en concertation avec les autres syndicats de l'Union syndicale Solidaires du champ professionnel concerné ; un travail d'échange et de réflexion doit donc être amorcé avec SUD Santé Sociaux, Asso-Solidaires et SUD CT.

- SUD éducation 93 revendique l'abandon des PIAL qui ne servent qu'à réduire davantage les moyens d'accompagnement. L'accompagnement des élèves en situation de handicap par les personnels AESH doit se faire en fonction des besoins réels et non d'une logique d'économie budgétaire.

195

1.2.2 Dans le 93, une baisse exceptionnelle à venir pour la rentrée 2024.

200 Le ministère annonce une suppression massive de postes au niveau national (1000) couplée à une baisse de 700 millions d'euros du budget de l'éducation. Les annonces de fermetures de classes sur notre territoire sont alarmantes pour la rentrée 2024. La baisse des moyens alloués aux établissements est significative. Dans le même temps, le manque de personnel qu'accroît la diminution du nombre de postes aux concours et le manque d'attractivité du métier d'enseignant, conduisent à des rentrées catastrophiques.

205 Le recours à des contractuel·les augmente tandis que la gestion chaotique laisse à chaque rentrée des collègues dans le doute sur leur affectation et leur réemploi.

Rien n'est fait à ce jour pour que les établissements disposent de pôles médico-sociaux complets: dans le département ils sont moins de 50% à être complets, de même pour les RASED.

Les mesures concernant les emplois précaires sont insuffisantes (indemnités insuffisantes REP/REP + pour les AED et les AESH).

210 Ces mesures n'ont pour but que d'affaiblir et casser le service public d'éducation.

215 Dans le second degré 93, si pour la rentrée 2024 le nombre de postes est en légère augmentation (+50 postes, principalement en mathématiques et français, pour appliquer la réforme du choc des savoirs), cette augmentation est négligeable par rapport aux besoins du département, que nous chiffrons à 3200 postes. Elle ne compense aucunement les baisses de postes massives des années précédentes.

1.2.3 Un contexte réactionnaire et répressif contre le mouvement social et les militants syndicaux.

220 La période a été marquée par de nombreuses attaques contre notre syndicat et certain·es de ses membres.

225 Nous avons gagné le procès intenté par des députés LR pour demander la dissolution de notre syndicat suite aux ateliers en non-mixité lors du stage antiracisme de 2017. Cette victoire conforte le syndicat dans la nécessité de porter ces revendications antiracistes, mais cette tentative inédite rappelle à la vigilance et la nécessité de renforcer notre syndicalisme de lutte pour continuer à défendre et diffuser nos revendications légitimes.

230 De nombreuses sanctions et mutations dans l'intérêt du service ont été prononcées ces dernières années à l'encontre de militant·es pour partie adhérent·es de notre syndicat comme au collège République de Bobigny, à l'école Marie-Curie de Bobigny, à l'école Pasteur de Saint-Denis, au lycée Berthelot de Pantin et au Lycée Angela Davis de Saint-Denis. Notre syndicalisme dérange et le rectorat n'hésite pas à engager des procédures contre des militant·es.

235 SUD éducation 93 dénonce et combat cette répression du mouvement social et des militant·es. C'est en renforçant notre outil syndical au service des luttes que nous pourrions combattre ces mesures de répression.

Cette répression du mouvement social et syndical n'épargne pas la jeunesse. Dans nos villes du 93, de nombreux·ses jeunes se sont révolté·es suite au meurtre de Nahel, en juillet 2023. De nombreuses personnes ont écopé de condamnations extrêmement lourdes, ce qui met en lumière la

240 politique répressive et raciste de l'État. Plusieurs camarades se sont engagé·es au côté des familles dont les enfants ont été réprimé·es, nous continuerons à nous battre contre les oppressions liées au racisme systémique qui visent particulièrement les jeunes des quartiers populaires. En parallèle, le gouvernement a multiplié les mesures visant à "mettre au pas la jeunesse", comme la mise en place du SNU, du port de l'uniforme ou la conditionnalité des allocations familiales.

1.2.4 Un plan d'Urgence pour le 93 où en est-t-on ?

250 Alors que la baisse des moyens et la casse du service public d'éducation se poursuivent, SUD éducation 93 continue son travail d'analyse et de revendications pour un plan d'Urgence dans le 93. Lors du congrès de septembre 2019, SUD éducation 93 s'est doté d'une plate-forme revendicative pour un plan d'urgence dans le 93, point d'appui à développer pour la construction de luttes dans notre département.

Plate forme revendicative plan d'urgence

255 Dans le cadre du plan d'urgence nous ne faisons pas de différence entre l'éducation prioritaire ou non. Le plan d'urgence peut être considéré comme une revendication à moyen terme quand notre plateforme serait une revendication à plus long terme.

Ecoles

- Classes à 20
- 260 - Recrutement de 850 maître·sses supplémentaires
- Recrutement de 550 postes pour les RASED, pour chaque groupe scolaire, 2 maître·sses E, 1 G et 1 psy-EN
- Recrutement de 375 maître·sses pour les toutes petites sections dans toutes les maternelles
- 1 ATSEM par classe

265

Collèges

- 1000 postes enseignant·es
- Classes à 20
- Collèges à 500
- 270 - Recrutement de 100 CPE
- Recrutement de 350 AED
- Recrutement de 200 AP

Lycées

- 275 - 2200 postes enseignant·es
- Classes à 20
- Recrutement de 75 CPE
- Recrutement de 300 AED
- Recrutement de 120 AP

Inclusion

- création d'un statut pour les AESH, pas de temps partiel imposé, revalorisation salariale
- recrutement de 2220 AESH
- ouverture de place selon les besoins (IME CESAD, CMP, ULIS, UPE2A, SEGPA ...)
- 285 *Note des rédacteurs·trices : à amender en fonction des décisions du 1.2.2*
- double inscription pour le respect des seuils en ULIS et UPE2A

Mise à niveau du bâti scolaire
Des remplacements immédiats

290 **1.3 Syndicat**

1.3.1 Progressions aux dernières élections

Au niveau national, SUD éducation obtient un siège aux trois CSA ministériels (5,09 % , 20 553 voix). 8 ans après la perte du siège en CTM de l'Éducation nationale, le siège obtenu au CSA est évidemment une très bonne nouvelle. Au Ministère de la Jeunesse et des Sports, il faut se féliciter
295 d'avoir obtenu un siège supplémentaire par rapport à 2018. SUD éducation maintient son siège au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au niveau académique, nous progressons également et consolidons notre présence au sein des instances en conservant 1 siège au CSA- Académique (ex CTA et CHSCT-A), 3 sièges en CAPA
300 2nd degré et 1 siège en CPP AED/AESH. Notre siège au CSA académique nous permettra aussi de siéger à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (ancienne CHSCT-A). Pour SUD c'est une progression de 1,32 points sur l'académie par rapport à 2018, et de 4 points pour la CAPA 2d degré. SUD devient le 3e syndicat de l'académie pour les personnels titulaires du 2d degré. Nous progressons également dans le 1er degré (+1,72 en CAPD 93), chez les enseignant·es non-titulaires (+2,06 en CCP) et nous gagnons presque 100 voix sur la CCP des AED et AESH.

305 CSA : 1 siège ; 8,56% (2 388 voix ; + 188 voix)

CAPA 2d degré : 3 sièges ; 13,91 % (1492 voix ; + 367 voix)

CCP AESH AED : 1 sièges ; 10,55 % (174 voix ; + 96 voix)

Au niveau départemental, SUD éducation 93 gagne un siège avec 1427 voix (soit 13,14 % des
voix).

310 Cette progression entraîne une augmentation de nos moyens syndicaux. Ces moyens syndicaux permettent de renforcer l'équipe de déchargé·es afin d'accentuer notre présence sur le terrain et dans la construction de luttes tout en poursuivant le travail de permanence et de suivi des collègues. Notre syndicalisme de lutte trouve écho auprès des collègues. Cette progression reflète notre
315 implantation sur notre département et est le résultat du travail fourni au quotidien, pendant et en dehors de la période électorale.

1.3.2 Développement interne

Notre syndicat augmente régulièrement en nombre d'adhérent·es (300 à la fondation, autour
320 de 700 aujourd'hui) mais cette augmentation en nombre d'adhérent·es n'entraîne pas pour autant l'augmentation de personnes en AG ou au congrès. Dans cette dynamique de développement, la participation du plus grand nombre d'adhérent·es à la vie démocratique du syndicat est essentielle, ainsi que le renforcement de l'équipe syndicale. La permanence n'a jamais été aussi en
325 difficulté face à la charge de travail que cette année, alors même que le temps de décharge a été multiplié par 3. Il est important de pouvoir impliquer davantage de personnes dans le fonctionnement du syndicat. Le premier axe d'amélioration est la formation des déchargé·es et des militant·es. Le second concerne les temps de discussions démocratiques. Pour ça, nous avons
330 décidé d'organiser une assemblée générale par mois, ainsi qu'une réunion de district. Les bilans sont plutôt décevants, les dernières assemblées générales ne faisant pas venir de personnes différentes des autres, quand aux réunions de district, elles n'ont pas fait se déplacer plus d'une quinzaine de personnes pour l'ensemble du département.

Par ailleurs il semble important que notre syndicalisme reflète notre champ de syndicalisation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

335 Notre syndicalisme doit étendre son audience par l'augmentation du nombre d'adhérent·es. 700
adhérent·es sur 27000 personnels, c'est en réalité très peu. La fédération SUD éducation augmente
depuis plusieurs années son nombre d'adhérent·es de 10% par an, cela doit être un objectif minimal
pour SUD éducation 93. Ce développement numérique est d'ailleurs un mandat du congrès fédéral
de 2022. Pour cela, SUD éducation 93 met en place régulièrement des campagnes de
340 syndicalisation, poursuit les campagnes volontaristes de réadhésion, et engage une réflexion (dans
le cadre d'ateliers d'AG ou de formations) sur la syndicalisation.

345 **1.3.3. Renforcer notre syndicalisme de lutte et autogestionnaire pour la défense et l'émancipation des travailleuses et travailleurs, pour une société plus juste et égalitaire.**

SUD éducation a pour fondement la construction d'un syndicalisme de transformation sociale,
anticapitaliste, écologiste, féministe, antiraciste et autogestionnaire.

350 SUD éducation 93 doit réaffirmer une alternative syndicale et porter son projet au service des luttes
et de la transformation sociale, rendre notre projet social, économique, écologique et politique plus
audible et convaincre plus largement qu'aucune transformation sociale ne pourra avoir lieu sans des
mobilisations massives. Mais il n'y aura pas de transformation sociale sans affrontement global des
classes dominantes: le rapport de force entre capital et travail est déterminant. Le syndicat doit être
l'instrument de la lutte des classes en rassemblant les travailleurs et les travailleuses à partir de leur
lieu de travail dans un cadre de mobilisation interprofessionnel.

355 C'est aux personnels de déterminer comment ils et elles veulent mener leurs luttes en s'auto-
organisant dans des assemblées générales qui définissent leurs modalités d'action. Le rôle du
syndicat est de favoriser l'action collective et de re-populariser la grève reconductible, la seule
capable d'imposer une victoire.

360 L'autogestion et la lutte contre les dominations doivent être pensées pour nous, travailleuses et
travailleurs, mais aussi pour les élèves et étudiant·es. SUD éducation 93 insiste en ce sens pour
(re)penser la pratique, de l'école maternelle à l'université, par le biais des pédagogies
émancipatrices. La transformation sociale passe par une ré-organisation du système éducatif,
autogestionnaire et affranchi de toutes dominations, entre les agent·es de l'Éducation nationale ainsi
qu'avec les élèves et étudiant·es, permettant l'émancipation de toutes et tous.

2. Stratégie syndicale

2.1 Renforcer notre syndicalisme

370 Les résultats de SUD éducation aux dernières élections professionnelles nous permettent de gagner
des moyens syndicaux. Ces moyens (temps de décharges) permettront de renforcer l'équipe
d'animation du syndicat afin de renforcer les sections, d'étendre notre implantation géographique et
de poursuivre la construction de notre syndicalisme de lutte, dans le respect de notre
fonctionnement démocratique par la participation des adhérent·es, tant dans l'accès à la formation,
l'information et la participation à la vie du syndicat.

375 Pour devenir un outil de lutte efficace, attractif et gagner de nouveaux et nouvelles adhérent·es,
notre syndicalisme doit s'adresser à tou·tes, en favorisant l'autogestion, la lutte de classe et la
pratique du rapport de force.

Enfin, nous sommes convaincu·es qu'il faut dépasser les revendications corporatistes en
développant un syndicalisme interprofessionnel à travers l'Union Syndicale Solidaires.

2.1.1 Continuer à développer notre syndicalisme

- Ce développement sera possible grâce à la poursuite du travail de terrain des militant·es du syndicat auprès de leurs collègues, au développement des sections locales existantes, à la création de nouvelles sections, mais également par un travail dans les secteurs professionnels (administratifs, AED, AESH) ou encore géographiques dans lesquels nous sommes peu présent·es.
- 385 - Un mandat « tournées » au sein de l'Équipe syndicale (ES) prend en charge la répartition des différents établissements et écoles du département.
- Ce travail de terrain au plus près des collègues est facilité par la mise à disposition et la mise à jour régulière de matériel syndical aux adhérent·es pour effectuer des tournées syndicales dans leurs établissements entre chaque période scolaire.
- 390 - Des campagnes ciblées sont organisées dans les secteurs géographiques où nous sommes peu présent·es pour développer notre syndicalisme par des tournées dès la rentrée scolaire, et pour le premier degré par le dépôt de réunions d'information syndicale (RIS) pour renforcer les sections existantes et développer notre implantation dans le premier degré et sur les différentes catégories de
- 395 personnels.
Cette année des décharges d'une heure ont été adossées à certains mandats, notamment animation de sections de villes.

2.1.2 Formation

- 400 - SUD éducation 93 informe régulièrement ses adhérent·es sur le catalogue de formation annuel regroupant les formations de Solidaires, les formations fédérales, académiques et les formations départementales.
- SUD éducation 93 propose des stages de formation syndicale de base à destination des adhérent·es pour permettre la formation du plus grand nombre d'adhérent·es sur les questions juridiques, l'animation d'une section locale, le fonctionnement de la permanence, la lecture d'une DHG (dotation horaire globale), les droits des contractuel·les, l'histoire du mouvement syndical, les positions du syndicat, l'écriture de tracts, les conditions de travail etc.
- 405 - SUD éducation 93 propose des formations à destination des personnels précaires, AESH, AED, afin d'aider à l'organisation de ces personnels pour le respect des conditions de travail et la conquête de nouveaux droits.
- 410 - SUD éducation 93 propose des stages sur notre syndicalisme autogestionnaire et antihiérarchique et en faveur des pédagogies alternatives, ainsi que sur nos positions antisexistes, antifascistes, antiracistes, contre les LGBTQIphobies, écologistes, pour débarrasser l'école et la société de toutes les oppressions.
- 415

2.1.3 Renforcer l'intercatégoriel

2.1.3.1 Un syndicat Intercatégoriel

- L'Éducation nationale et l'enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) regroupent des personnels aux statuts divers : des fonctionnaires d'État mais aussi un nombre grandissant de
- 420 précaires et de contractuel·les, embauché·es directement par les rectorats ou les établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche.
- Nous défendons un syndicalisme intercatégoriel tout en veillant à dépasser les logiques corporatistes. Si notre implantation est forte dans le second degré, notre travail de syndicalisation concerne l'ensemble des personnels de l'Éducation et de l'ESR et nécessite un travail pour porter nos

425 revendications auprès de toutes les catégories de personnels, enseignant·es, agent·es administratifs et territoriaux, personnels de vie scolaire AED, AESH et les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'augmentation de nos moyens syndicaux suite aux dernières élections doit permettre de renforcer le travail mené auprès des différentes catégories de personnels en proposant à ces personnels des
430 moyens syndicaux pour animer le travail revendicatif dans le syndicat et auprès des collègues.

2.1.3.2 Personnels accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Depuis le dernier congrès, des collègues AESH se sont syndiquées à SUD éducation 93 et ont utilisé l'outil syndical pour se mobiliser. SUD éducation 93 a veillé à la construction de cadres de
435 mobilisation AESH unitaires, démocratiques, antisexistes et antiracistes. Les AESH de notre département sont principalement des femmes et des personnes racisées: il est hors de question de les priver de leur pouvoir de décider. C'est pourquoi SUD éducation 93 a commencé un travail de formation et d'animation d'un "pôle AESH". SUD éducation 93 s'engage à donner des moyens syndicaux à des personnels AESH pour favoriser leur auto-organisation et la prise en charge des
440 luttes AESH par les AESH elles-mêmes.

Il y a urgence à agir dans notre département : les salaires sont très insuffisants, les PIAL ont largement dégradé les conditions de travail des AESH : les emplois du temps sont morcelés à tel point que les AESH se sentent dépossédées de leur métier, les élèves ne sont pas accompagné·es à la hauteur de leurs besoins. De plus, on observe dans le département, que les AESH subissent des
445 pressions renforcées de la part de leur hiérarchie : le mépris de classe se mêle souvent au sexisme et au racisme pour les inférioriser et leur refuser des droits et des conditions de travail décentes. Pour SUD éducation 93, il faut de toute urgence gagner un vrai statut de la Fonction publique pour les AESH afin de garantir à tou·tes les AESH un emploi à temps plein (par la reconnaissance d'un temps plein à 24h hebdomadaire d'accompagnement) avec un salaire complet car AESH, c'est un
450 vrai métier ainsi qu'un réel droit à la formation initiale et continue !

2.1.4 Interpro

- Notre syndicalisme de transformation sociale implique d'un côté la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et travailleuses de l'Éducation nationale, de l'autre un projet pour changer
455 l'école et, au-delà, transformer la société. Ce syndicalisme de transformation sociale que nous portons ne saurait être enfermé dans une logique catégorielle par essence corporatiste. Pour cela, nous avons un outil interprofessionnel : l'Union syndicale Solidaires. Le syndicat étant ce qu'on en fait, il est important d'être investi·es au sein de notre interpro. Cet investissement se matérialise bien sûr par une présence régulière aux réunions mensuelles de l'Union départementale Solidaires 93
460 (UD93) mais également par une participation aux initiatives interprofessionnelles dans le département et dans la région. Cela implique également que nous soyons force de proposition et d'impulsion dans l'Union Départementale (UD).

- Le syndicat SUD éducation 93 peut donner des moyens syndicaux pour participer à l'animation de l'Union Départementale Solidaires et que des sujets de l'interpro soient discutés en assemblée et en
465 équipes syndicales.

- SUD éducation 93, par l'implication de ses adhérent·es et des sections de villes là où elles existent, contribue au renforcement des Unions Locales (UL) existantes et la construction d'UL sur le territoire pour porter nos revendications interprofessionnelles et notre syndicalisme de transformation sociale sur le territoire et pour permettre le développement de luttes
470 interprofessionnelles.

Afin de faciliter la compréhension du lien pour les travailleuses et travailleurs de l'Éducation entre notre syndicat SUD et notre interprofessionnelle Solidaires, nous allons faire évoluer le logo du syndicat en nous basant sur le logo de la fédération (Solidaires plus gros et plus lisible).

2.1.5 Communication

475 Afin de toucher un maximum de collègues et de faire connaître nos positions et revendications, SUD éducation 93 produit, communique et publie régulièrement ses analyses, tracts et ressources ainsi que les déclarations liminaires et compte-rendus d'instances via son site Internet et sur les réseaux sociaux.

480 SUD éducation 93 relaie les communiqués et revendications des personnels en lutte relevant de notre champ de syndicalisation et dans le respect de nos principes, en accord avec les adhérent·es quand elles sont présent·es sur ces établissements.

SUD éducation 93, en lien avec l'Union Départementale Solidaires relaie les luttes sociales et interprofessionnelles sur notre territoire.

2.2 Stratégie syndicale externe

2.2.1 Luites

Dans les luttes à venir nous devons continuer à privilégier l'unité d'action indispensable notamment dans une période de répression syndicale très forte car c'est un moyen nécessaire pour construire un cadre de remobilisation des personnels et gagner sur nos revendications. Elle doit continuer à s'effectuer en portant nos propres revendications dans les intersyndicales et auprès des personnels ; elle n'empêche pas de prendre des initiatives propres.

490 Nous devons, chaque fois que c'est possible, combiner les différentes formes d'unité des personnels en privilégiant tout ce qui peut accroître le rôle des assemblées générales de personnels associant les syndicats qui sont parties prenantes de la lutte. Face aux inévitables tentatives de prise de contrôle des AG, SUD éducation 93 doit porter ses propositions, mettre à disposition ses moyens pour la tenue d'assemblées autonomes de personnels, veiller au respect des décisions qui y sont prises, et pousser pour qu'elles aient lieu dans un cadre le plus autogestionnaire possible.

495 SUD éducation 93 doit être force de proposition pour organiser des mouvements offensifs à l'échelle départementale, académique, de l'éducation nationale et interprofessionnelle. Pour cela, la préparation de grèves reconductibles, lorsque les autres outils pour gagner le rapport de force semblent inadéquats, doit être une priorité.

2.2.2 Un travail dans les instances au service des luttes et des personnels

505 - SUD éducation 93 se présente aux élections professionnelles et contribue à la constitution de listes en CSA et CAP à l'échelle académique et nationale. Des élu·es SUD éducation 93 ne remplaceront jamais la lutte des personnels et des parents, mais ces élections sont l'occasion de s'adresser régulièrement à tou·tes les personnels et d'accroître l'influence de notre syndicalisme. D'autre part, chaque résultat départemental contribue à notre représentativité nationale et aux moyens de fonctionnement en décharge qui en découlent.

510 - En CSA (ex CTA), FS Académique et Départementale (Ex CHSCT), CTSD, CDEN, CIEN, nos représentant·es portent nos revendications et celles des personnels, dans le cadre de nos orientations, devant les représentant·es des employeur·euses, l'État et les collectivités locales. Les documents fournis pour ces instances doivent permettre d'informer les personnels, d'analyser la politique éducative à l'interne et en direction des écoles et des établissements pour favoriser

les mobilisations.

- Le travail mené en FS (formation spécialisée) départementale (ex CHSCTD) depuis le dernier congrès sur les conditions de travail des personnels est renforcé par notre présence depuis les élections de décembre 2022 par au sein de FS Académique. Il permet d'informer les collègues et, en concertation avec elles et eux, de les faire entendre et voir aboutir leurs revendications sur leurs conditions de travail, la souffrance des personnels face à l'autorité hiérarchique et sur l'état des locaux sur notre territoire.
- Les élu·es siégeant suite aux élections ou désigné·es par les adhérent·es en AG pour siéger au CTSD sont mandaté·es pour :
 - 520 - porter nos revendications face à l'administration.
 - évoquer des situations d'établissements à titre d'exemple pour appuyer les revendications de SUD et affirmer le poids du syndicat sur le terrain. Ces informations sont remontées par les adhérent·es et sympathisant·es de SUD quelques jours avant la tenue des instances ;
 - 530 - mettre en ligne sur le site les documents préparatoires envoyés par l'administration, ainsi que la déclaration liminaire de SUD. Ces documents sont également envoyés par mail aux adhérent·es.
 - communiquer un compte-rendu des instances aux adhérent·es.

2.2.3 Liens avec la coordination académique des syndicats SUD éducation Créteil, Ile De France.

- 535 - Dans le cadre des instances, les élu·es, avec l'aide de l'équipe syndicale assure la communication, la diffusion des informations et la préparation des instances académiques en lien avec les syndicats de la Coordination des syndicats SUD éducation de l'académie et d'Ile de France pour le CIEN et les agents de la région.
- SUD éducation 93 est moteur au sein de la coordination des syndicats académiques et de l'Ile de France pour l'organisation dans les luttes et les évènements académiques et franciliens.

2.2.4 Intersyndicale

- Les résultats aux élections professionnelles de 2022 n'ont pas bouleversé le paysage syndical dans notre département. Si nous progressons, principalement dans le second degré, la FSU reste hégémonique, la CGT progresse légèrement, et FO se maintient. SUD éducation 93 reste devant l'UNSA. Les résultats à la CAPA second degré conforte les syndicats progressistes avec une majorité de sièges en comptant la FSU, la CGT et SUD éducation.
- 545
 - 550 Dans le même temps, la mobilisation contre la réforme des retraites marque un retour à une intersyndicale large impliquant les syndicats peu présents dans les mobilisations ces dernières années (CFDT, UNSA etc) même si l'implication semble moins présente dans le 93 qu'au niveau national pour l'éducation.
 - 555 SUD éducation 93 renvoie aux personnels l'image d'un syndicat combatif, qui porte des pratiques démocratiques et pour qui la construction du rapport de force face à l'employeur est primordiale. Nos positions contre la hiérarchie et nos pratiques démocratiques sont tangibles pour les collègues qui reconnaissent dans notre activité syndicale cette qualité de ne pas transiger, contrairement aux autres syndicats en général. Les syndicats avec lesquels nous sommes amenés à travailler portent de véritables différences stratégiques et il leur arrive pour certaines de témoigner un attachement au dialogue social auquel nous ne sommes pas du tout sensibles. Néanmoins il est possible dans notre département de construire sur le terrain avec les militant·es des autres organisations syndicales et dans l'intersyndicale des cadres unitaires utiles aux luttes et à leur auto- organisation.
 - 560

565 Dans un contexte de régression sociale, de répression forte du mouvement syndical et de l'arrivée potentielle de l'extrême-droite, nous devons renforcer le cadre intersyndical unitaire avec les organisations qui partagent en partie nos revendications (FSU, CGT, CNT).

Le travail intersyndical mené à l'occasion de la campagne puis de la grève pour un plan d'urgence 93 a permis des grèves majoritaires dans l'éducation en Seine-Saint-Denis. Afin de renforcer cette dynamique intersyndicale locale, nous proposons de construire avec la CNT 93, la CGT éducatrice 93 et la FSU 93 une unité d'action renforcée.

Cette unité d'action renforcée a pour objet :

1. L'élaboration de plateformes revendicatives, campagnes et formations communes sur la question des moyens, conditions de travail, salaires, VSS, antifascisme, violences hiérarchiques, antisexisme, antiracisme, lutte contre LGBTQIA+phobie etc. ;
2. L'organisation en commun des luttes, comme cela a été fait pour le plan d'urgence 93 ;

Cette unité d'action renforcée s'institutionnalise de la manière suivante :

580 a. Organisation d'une AG intersyndicale regroupant les adhérent·es des différents syndicats, qui donnerait les grandes orientations à ce travail intersyndical. Pour être effectives, ces orientations devraient être ensuite ratifiées par chaque organisation syndicale.

b. Partout où c'est possible, les sections locales militent ensemble : tribunes, tractages, tournées, matériel, etc. Elles présentent des listes communes au CA, des HIS et RIS, etc.

585 c. Quand nous partageons des revendications communes, nos élu·es et représentant·es dans les instances mènent leur travail en commun : préparation, déclarations, vœux, enquêtes...

d. Un comité de liaison permanent, composé de personnes mandatées par chaque syndicat, en veillant à une rotation régulière des mandats à chaque campagne pour éviter toute forme de personnalisation, est mis en place entre nos organisations syndicales pour coordonner ce travail. Il se réunirait une fois par mois.

590 e. Ouverture de discussions pour des candidatures communes aux élections professionnelles de 2026. La décision sera prise par une AG extraordinaire statuant sur cette question.

595 L'unité syndicale doit aussi être privilégiée dans le cadre d'une intersyndicale large, même s'il est plus difficile d'amener certains syndicats sur nos positions. SUD éducation 93 privilégie le cadre unitaire sauf dans le cas où les décisions et positions proposées vont clairement à l'encontre de nos principes écologiste, féministe, antiraciste et autogestionnaire.

600 Dans le cas où des AG de luttes départementales autonomes et numériquement conséquentes (même si minoritaires) existent, notre mandat est de pousser l'intersyndicale à appuyer voire à suivre ses décisions, quitte à ne pas nous associer à un texte qui ignore son existence ou pire, prend des décisions à son encontre. SUD éducation 93 veille au respect des cadres démocratiques et des décisions prises par les différentes Assemblées Générales d'établissements, de ville, ou sur le département.

605 **2.2.5 Recomposition syndicale**

Il y a actuellement des discussions entre la CGT et la FSU autour d'une possible fusion entre les deux syndicats. La question de la fusion avec Solidaires est également évoquée et une discussion a eu lieu à ce sujet au congrès de Solidaires. Ce processus de recomposition peut profondément impacter le paysage syndical. Ainsi, SUD éducation 93 doit poursuivre une réflexion autour de ces enjeux tant au niveau interprofessionnel que dans le champs de l'éducation.

610

615 SUD éducation 93 est un outil que nous construisons avec un regard distancié et critique. La
recomposition syndicale (qui n'est pas une absorption) questionne l'intérêt des outils syndicaux et
la façon d'être le plus utile aux travailleuses et aux travailleurs. Nous devons ouvrir les discussions
sur ce que serait pour nous une recombposition syndicale réussie et utile en réfléchissant à nos
valeurs et nos pratiques.

620 SUD éducation 93 se déclare sur le principe favorable à l'unification syndicale avec la CGT et la
FSU. En conséquence, nous sommes en faveur de l'ouverture de discussions sur un éventuel
rapprochement syndical avec la CGT et la FSU. Ces discussions sont l'occasion pour nous de porter
notre syndicalisme, nos valeurs et nos pratiques, dans un éventuel processus d'unification. En
revanche, l'ouverture de ces discussions n'implique pas que SUD éducation 93 sera favorable aux
propositions concrètes d'unification qui sortiraient de ces discussions, qui devraient à nouveau être
discutées dans le syndicat.

625 Nous portons ce mandat dans la fédération et au sein de notre UD et soutenons la création du GT
plateforme programmatique et unification Syndicale de Solidaires ouvert à tou·tes les adhérent·es.
Le groupe de travail « plateforme programmatique et unification syndicale » est relancé dans SUD
éducation 93 pour proposer une formation aux adhérent·es en interne. Il intègre dans ses
630 propositions la diversité des positionnements présents dans SUD éducation 93.

Annexe : Plateforme revendicative

A/ Pour un plan d'urgence en Seine-Saint-Denis

SUD éducation 93 revendique des dotations de moyens à hauteur des besoins concernant :

- 635 - les personnels médicaux-sociaux (médecins, infirmier·ères scolaires, AS),
- l'ouverture de structures adaptées et moyens supplémentaires pour l'accueil et la prise en charge des élèves en situation de handicap,
- les ouvertures UPE2A nécessaires pour les élèves allophones, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré. Nous demandons en particulier des ouvertures de NSA lycée sur le même format que les NSA collège, avec des effectifs de 16 élèves maximum en UPE2A et de 12 en NSA.

640

Pour les écoles

SUD éducation 93 revendique :

- 20 élèves maximum par classe banale,
- 16 élèves en éducation prioritaire,
- 645 - des dispositifs d'aide et de prévention complets : un RASED complet par groupe scolaire, plus si besoin, et un·e enseignant·e supplémentaire pour cinq classes,
- des remplaçant·es titulaires permettant de remplacer toutes les absences,
- la scolarisation des TPS (Toute Petite Section : moins de 3 ans) : 10 élèves par classe,
- des ATSEM dans chaque classe de maternelle,
- 650 - l'abrogation de base élève,
- l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires.

655 SUD éducation dénonce les « contre-réformes » qui ont pour but de renforcer la hiérarchie, de donner un pouvoir hiérarchique aux directeur·trices d'écoles, d'uniformiser la pédagogie et de participer au tri social.

Pour le collège

SUD éducation 93 revendique :

- une baisse des effectifs par classe,
- 660 - 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA, les élèves en intégration et inclusion devant être comptabilisé·es dans les effectifs des classes,
- des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.
- des collèges de 400 élèves au maximum,
- une infirmerie ouverte sur tout le temps scolaire, la présence d'un·e médecin·enne, au minimum
- 665 d'un·e assistant·e social·e et d'un·e psychologue dans tous les établissements.

Ces revendications sont en lien direct avec notre projet d'école.

670 **En Lycée Professionnel**

SUD éducation 93 a dénoncé la politique suivie pour la voie professionnelle : la réforme du bac pro en 3 ans, la mixité des publics du lycée des métiers, la généralisation des CCF. Le transfert de la formation aux régions et aux entreprises et la politique favorisant l'apprentissage (CFA, UFA) sous statut privé.

675

SUD éducation 93 revendique :

- des effectifs à 20 élèves maximum par classe avec le maintien des dédoublements,
- la réouverture de toutes les sections supprimées dans les lycées professionnels,

- la priorité à la formation sous statut scolaire,
- 680 - une formation validée par des diplômes nationaux qualifiants,
- le rééquilibrage du versement de la taxe d'apprentissage au profit des lycées professionnels et de la formation initiale sous statut scolaire.
- réintégration des LP dans l'éducation prioritaire

685 Pour un autre lycée, dans une autre société, nous nous situons dans la perspective d'une suppression des trois voies de formation séparées (voie générale, voie technologique, voie professionnelle) qui justifient aujourd'hui l'orientation précoce, et pour un lycée polytechnique jusqu'à 18 ans qui deviendrait l'âge de la fin de la scolarité obligatoire.

690 **En Lycée général et technologique**

SUD éducation 93 continue de dénoncer les réformes du lycée général et technologique de 2010. Le rééquilibrage des séries, prétexte égalitaire affiché par l'État, et de toute façon incompatible avec l'objectif d'un lycée réellement polytechnique, n'a pas eu lieu. Au contraire la prééminence de la série S a été renforcée. Ni l'AP ni les EE ne permettent une réelle aide aux élèves en difficulté ni

695 une meilleure orientation. La globalisation d'une partie des horaires accentue la concurrence et l'inégalité entre disciplines et établissements.

La réforme de la voie technologique a abouti à une dégradation des enseignements, des qualifications et des conditions de travail, et ne permet pas de mettre en œuvre l'enseignement polytechnique que nous voulons.

700

SUD éducation 93 revendique :

- 25 élèves maximum par classe en LGT non classé,
- le rétablissement de dédoublements nationaux dans toutes les disciplines,
- la fin de la globalisation horaire pour le choix des groupes à effectif réduit notamment en LV,
- 705 - des programmes adaptés aux élèves dans le cadre d'une autre fabrication associant les professeur·es.
- des moyens pour une pédagogie active basée sur la coopération, les projets et l'interdisciplinarité pour donner plus de sens aux apprentissages,
- le rétablissement de passerelles entre séries et filières.
- 710 - la réintégration des LGT dans l'éducation prioritaire

Pour la Vie scolaire

SUD éducation 93 revendique :

- un·e CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires,
- 715 - un·e CPE pour 4 classes, un·e AED pour 50 élèves (pour le 2nd degré),
- un personnel de vie scolaire (AED/AP...) pour 50 élèves en collège ordinaire, l'arrêt de recrutement de personnel·les précaires, la titularisation des contractuel·les et la création d'un statut d'éducateur·trice scolaire pour les AED permettant un travail d'égal·e à égal·e au sein des équipes de vie scolaire.

720

B) Pour les personnels

SUD éducation 93 revendique :

- Pour les personnels enseignant·es, un temps de travail réduit avec un temps de concertation pour tous et toutes pour mettre en place le suivi des classes, les projets pédagogiques interdisciplinaires
- 725 et le travail d'équipe :
- 14 heures devant élèves et 3 heures de travail en équipe pour tous les enseignant·es du second degré et 18h + 6h dans le 1er degré,
- une baisse du temps de travail supplémentaire en REP, en reconnaissance de la charge spécifique

- de travail.
- 730 - 1/9e de minoration de services pour tou·tes les personnel·les de l'éducation prioritaire (enseignant·es, vie scolaire, agent·es...) en plus de nos revendications sur le temps de travail pour tou·tes.
- des mesures de stabilisation des personnel·les, sans lesquelles le travail en équipe n'est pas possible, à commencer par la titularisation sans condition de tou·tes les personnel·les précaires,
- 735 - une organisation du travail qui permette à tou·tes les personnel·les de s'investir, de maîtriser leur outil de travail et prendre les décision d'égal·e à égal·e : suppression de la fonction de chef·fe d'établissement et une direction collégiale composée de personnel·les issus des différentes catégories et déchargé·es d'une partie de leur temps de travail habituel, égalité salariale et corps unique pour l'ensemble des salarié·es des établissements.
- 740 - 2 postes de prof doc par établissement + 1 par tranche de 300 élèves supplémentaires
Pour une vraie formation des enseignant·es SUD éducation a combattu dès 2008 la réforme de la mastérisation du recrutement.
- SUD éducation 93 revendique :
- 745 - l'abrogation des décrets de mastérisation du recrutement,
- le retour à un recrutement à Bac + 3 suivi de deux années de formation rémunérées et sanctionnées par un master qui allie théorie et pratique de terrain,
- un pré-recrutement sur critères sociaux après le bac dans les trois années de L3 permettant la poursuite d'études et l'autonomie financière des étudiant·es se destinant aux métiers de
- 750 l'enseignement,
- une évaluation des stagiaires sur des critères clairs nationaux et équitables,
- le droit au renouvellement de l'année de stage et à une défense syndicale devant les jurys et le·la recteur·trice.
- 755 Pour les contractuel·les
Les personnel·les précaires font le même travail que les titulaires pour un salaire moindre sans garantie de l'emploi. Il est juste d'exiger leur titularisation et c'est même une nécessité d'en finir avec la précarité pour garantir l'avenir du service public et du statut de la fonction publique.
- SUD éducation 93 revendique :
- la titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tou·tes les personnel·les précaires,
 - l'arrêt du recrutement des personnel·les précaires et des recrutements de fonctionnaires,
 - le réemploi des non-titulaires, une amélioration des conditions d'affectation et de gestion, avec des
- 765 barèmes transparents et un vrai contrôle paritaire avec nos élus au sein des CCP (enseignant·es, AED, AESH),
- l'attribution systématique de l'heure de minoration de service, comme pour les titulaires, en cas d'affectation sur 3 établissements ou sur 2 établissements dans des communes non-limitrophes,
 - la fin des avis défavorables des chef·fes d'établissement. Et comme pour tou·tes les enseignant·es,
- 770 la fin des inspections telles qu'elles existent,
- l'obtention automatique et anticipée de l'« attestation employeur » permettant de percevoir les indemnités dès la fin du contrat,
- la prise en compte de l'entièreté des années de service au moment du reclassement,
- une augmentation des salaires pour tou·tes, en tendant vers l'égalité salariale,
- 775 - que tous les CDI soient payés à temps plein quelle que soit la quotité de service effectuée,
SOLIDAIRES n'a pas signé le protocole sur la résorption de la précarité dans la fonction publique car il ne concerne qu'une petite minorité des précaires.

Pour les assistant-es d'éducation (AED, AP et APS) :

- 780 - la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de toutes les AED dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire ;
- l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté ; un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;
- l'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que
785 ceux fixés pour les autres personnels (notamment l'indemnité REP/REP+) ;
- la baisse du temps de travail, pour un temps plein à 32h ;
- la suppression du forfait nuit en internat ;
- l'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service ;
- la création de brigades de remplacement pour assurer les remplacements des collègues
790 absent·es ;
- un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.
Dans l'immédiat, Sud éducation 93 revendique :
- le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique ;
795 - la généralisation des contrats de trois ans sur les modalités de contrat des anciens MISE.

Pour les AESH :

SUD éducation 93 revendique :

- 800 - la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ni de nationalité de toutes les AESH dans un corps de fonctionnaire par la création d'un métier d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e ;
- l'augmentation des salaires avec une grille de progression salariale à l'ancienneté, un salaire minimum à 2200 euros bruts (soit environ 1870 euros nets, primes et indemnités comprises) ;
805 - l'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que ceux fixés pour les autres personnels (notamment l'indemnité REP/REP+) ;
- la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;
- l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
810 - une véritable formation initiale et continue, sur temps de service ;
- la création de brigades de remplacement pour assurer le remplacement des collègues absent·es ;
- un droit à la mobilité, interacadémique et intra-académique.
815
SUD éducation 93 revendique :
- l'abrogation du SNU et de toute forme de militarisation de l'école
- l'abrogation de la loi de 2004 qui veut contrôler le corps des élèves
- l'annulation des décrets sur les conseils de discipline et abrogation des exclusions d'élèves pour
820 atteinte à la laïcité
- Le retrait des formations Laïcité obligatoire
- le retour de la notion de genre dans les programmes
- l'utilisation des prénoms et pronoms des élèves transgenres même sans l'accord des parents
- la mise en place effective des 3x2 heures d'EVAS et sa réouverture aux associations formées
825 - la mise en place de formations VSS et protection de l'enfance.